



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 28 septembre 2023

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2023-08
relatif à
**la demande d'un crédit d'investissement de CHF 518'000.-- pour la réfection du
Chemin de la Louye**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2016, un rapport sur l'état général des routes communales a été demandé au Bureau Courdesse et Associés SA (désormais ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA).

En 2022, votre Conseil a accepté le préavis n° 2022-08 relatif à la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales. Cette étude avait pour but d'avoir une vision d'ensemble sur trois tronçons de routes ainsi que l'arrêt des bus et les accès au bâtiment du Battoir.

Suite à cette décision, le mandat d'étude a été confié à ALPHA-GEO.

Un rapport final a été transmis en août 2023. Celui-ci comportait plusieurs options, la Municipalité a déterminé lesquelles étaient les plus adéquates.

2. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur le Chemin de la Louye.

Ce chemin a une longueur de 330 mètres et une largeur variable, de 3.5 mètres au plus étroit jusqu'à 4.8 mètres au droit de la Route de Lausanne. C'est un axe de desserte locale important, puisqu'il permet l'accès à la Grand-Rue sans passer par la Place du Carro et la Rue de l'Ancien-Four.

Ce chemin est également emprunté par les enfants domiciliés à la Grand-Rue et se rendant au Collège des Lionceaux ou à l'arrêt des bus. Il sert également à l'exploitation agricole.

3. Etat des infrastructures

L'étude a porté sur l'état de ce chemin ainsi que sur son gabarit. Les conduites situées sous la chaussée ou à proximité immédiate ont été également inspectées. Il n'y a pas eu de carottages.

En revanche, une campagne de comptage des véhicules a été effectuée, qui montre la fréquentation suivante :

- heure de pointe du matin : 25 véhicules (pas de véhicules lourds), 18 piétons, soit environ un véhicule toutes les 2 à 3 minutes ;
- heure de pointe du soir : 41 véhicules (pas de véhicules lourds), 18 piétons, soit environ un véhicule toutes les 1 à 2 minutes.

Le trafic journalier moyen (nombre de véhicules par jour) est d'environ 480. Le nombre de piéton par jour peut être estimé à environ 120, mais ce nombre dépend fortement de la saison et de la météo.

Dans le rapport établi en 2016, les constatations suivantes ont été faites :

- affaissement de la bande de roulement sur environ un tiers du tracé
- traces d'usure et de pelade de peu d'importance sur environ 10 à 50 %
- présence d'ornières sur un tiers du chemin, avec un degré de gravité élevé
- réseau important de fissures et de faïençage sur la presque totalité du chemin.

Sur cette base, il a été proposé de renouveler l'entier de la superstructure et des fondations sur l'entier du chemin. Ceci ne pourra se faire, comme expliqué plus bas.

4. Etat des services

Le **collecteur d'eaux claires** existant sous la chaussée a été inspecté à l'aide de caméras. Son état a été jugé satisfaisant.

La conduite **d'eau potable**, en fonte et d'un diamètre de 125mm, ne permet plus de garantir l'alimentation en eau et pour la défense incendie. Par conséquent, il est proposé de la remplacer dans le cadre des travaux envisagés par une conduite de plus grand diamètre. Ces travaux sont éligibles à une subvention de la part de l'ECA d'environ 15% des coûts.

L'**éclairage public** est actuellement inexistant. Il est proposé d'équiper ce secteur.

5. Travaux prévus

Deux-tiers du Chemin de la Louye sont situés hors zone à bâtir. Pour la Direction générale du logement et du territoire, qui a été consultée, l'élargissement de ce chemin nécessiterait de longues procédures et des coûts élevés.

De même, il n'est pas possible d'empiéter sur la bande de roulement pour construire un trottoir, même franchissable.

Par conséquent, l'intervention dans le secteur hors zone à bâtir sera minimal, tout en augmentant la sécurisation des piétons par le marquage d'une *bande longitudinale pour piétons*.

Au vu de l'importante différence de contexte, les travaux envisagés sont présentés en deux secteurs distincts : secteur zone à bâtir (côté Battoir) et secteur hors zone à bâtir.

Secteur zone à bâtir

- Création d'un trottoir en partie sur la parcelle du Battoir
- Remplacement de la conduite d'eau
- Remplacement du collecteur des eaux claires

Secteur hors zone à bâtir

- Installation de l'éclairage public
- Marquage d'une bande longitudinale pour piétons (OCR 6.19)
- Remplacement de la conduite d'eau sous pression,
- Remplacement des grilles d'évacuation des eaux claires.

Le cas échéant, il sera possible de créer un cheminement piétonnier distinct séparé de la chaussée. Les discussions préalables avec l'administration cantonale n'excluent pas la possibilité d'emprise en zone agricole. Toutefois, au vu du nombre d'usagers tant à pied et motorisés, il paraît difficile de justifier de cette emprise.

Des plans des interventions sont joints en annexe.

6. Devis des travaux

Les montants présentés ci-dessous ont été établis sur la base d'estimations au mètre linéaire ou à la surface. En cas d'acceptation du présent préavis par votre Conseil, des appels d'offres seront lancés, ceci conformément à la Loi sur les marchés publics.

Secteur zone à bâtir		Devis (CHF)
Génie civil, reprise des eaux, bordures, réglages et revêtement		102'000.--
<i>Réfection Chemin de la Louye</i>	92'000.--	
<i>Construction trottoir traversant</i>	10'000.--	
Génie civil, reprise des eaux, bordures, réglages et revêtement		
Eclairage public		10'000.--
Remplacement de la conduite d'eau sous pression		36'000.--
Marquage routier et signalisation		2'000.--
Honoraires ingénieur civil (projet et exécution)		25'500.--
Honoraires géomètre, remise en état abornement		2'000.--
Frais de notaire pour inscription servitudes		1'500.--
Enquête publique, émoluments, autorisation et publication		1'500.--
Divers et imprévus et pour arrondir (env. 10%)		18'000.--
Total secteur zone à bâtir	TTC	198'500.--
Secteur hors zone à bâtir		Devis
Génie civil		15'000.--
Mâts d'éclairage public		30'000.--
Remplacement de la conduite d'eau sous pression		200'000.--
Honoraires ingénieur civil (projet et exécution)		42'000.--
Honoraires géomètre, remise en état abornement		2'000.--
Frais de notaire pour inscription servitudes		1'500.--
Enquête publique, émoluments, autorisation et publication		1'500.--
Divers et imprévus et pour arrondir (env. 10%)		27'500.--
Total secteur hors zone à bâtir	TTC	319'500.--
Total réfection du Chemin de la Louye	TTC	518'000.--

Comme mentionné plus haut, les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'ECA d'environ 15%, soit CHF 45'000.--.

Les travaux pour la création de trottoirs ne sont pas éligibles à des subventions cantonales, car situés en localité. Les demandes de subvention seront faites avant le début des travaux.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2023-08 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Oui les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 518'000.-- pour la réfection du Chemin de la Louye ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2023.

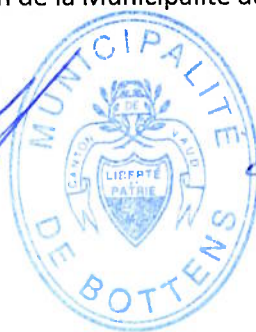
Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

La Secrétaire

L. Imoberdorf

A. Kalbfuss



Municipale en charge du dossier : Patricia Riva

Annexes : plans des travaux